République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 21 juillet 2026

Date de la convocation: 15/07/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 11

Secrétaire de séance:
Aude REUCHET

vingt et un juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18h30

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER

Représentés: EMMANUEL VERILHAC représenté par Olivier GINIER, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET

Excusés:

Absents:

Objet: Adhésion à la fondation du patrimoine - DE_070_2026

La fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif reconnu d'utilité publique dont la mission est de sauvegarder le patrimoine local, non protégé et en péril, et de le valoriser.

Organisée e délégations régionales essentiellement composées de bénévoles, elle accompagne les projets des propriétaires pour trouver les financements publics et privés : dons, mécénats, aides fiscales, subventions.

Madame le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Au regard du nombre d'habitants de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Aude REUCHET
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 22/07/2026
Date de reception de l'AR: 22/07/2026

007-210701470-DE_070_2026-DE
A G E D I

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de transmission de l'acte: 22/07/2026
Date de reception de l'AR: 22/07/2026

007-210701470-DE_070_2026-DE
AGEDI